



Référent Harcèlement Sexuel et Agissements Sexistes | FDS011

Stage de formation INTER : Formation présentielle

Dates : 6 novembre 2023

Lieu : 1 avenue de l'Angevinière 44800 Saint Herblain

A qui s'adresse cette formation :

- Référents HSAS, Membres du CSE, Responsables RH et dirigeants

Prérequis

- Avoir suivi la formation CSE partie Santé Sécurité et conditions de travail ou une journée de formation QVT spécifique

Durée: 7.00 heures (jours) **Prix indicatif HT par stagiaire :** 400.00€

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a renforcé le cadre juridique contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail. Les nouvelles dispositions visent à impliquer l'ensemble des acteurs de l'entreprise dans leur prévention. Elles donnent un rôle accru aux élus du CSE. Depuis le 1er janvier 2019, le CSE doit désigner, parmi ses membres, un référent en matière de lutte contre le Harcèlement Sexuel et les Agissements Sexistes (HSAS), quelle que soit la taille de l'entreprise. Par ailleurs, pour les entreprises de plus de 250 salariés, un référent (distinct de celui du CSE) devra obligatoirement être désigné par l'employeur. Le référent HSAS est en charge d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. L'objectif est de donner la possibilité aux salariés d'identifier un recours possible face à une situation ou des agissements qu'ils jugent inappropriés. Pour être en capacité d'assurer pleinement ces missions, souvent complexes et sensibles, ils devront être suffisamment informés et formés sur le sujet.

Cette formation vous propose de bien clarifier le cadre légal et d'identifier les règles applicables au référent tout en lui permettant de se replacer dans le cadre général de la prévention du sexisme dans l'entreprise. L'intérêt de cette journée est également d'aller au-delà de l'obligation formelle pour donner les moyens au référent d'être un relais utile et reconnu pour contribuer à la mise en œuvre d'une politique de prévention efficace dans ce domaine.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Bien connaître la définition des termes et éléments constitutifs du sexisme, du harcèlement sexuel et des agressions sexuelles
- Connaître le cadre juridique associé, ainsi que les obligations de chacun sur ces questions,
- Détecter les situations à risques et agissements interdits
- Informer, sensibiliser et accompagner les interlocuteurs internes concernés par la lutte contre le Harcèlement sexuel et les agissements sexistes,
- Accueillir les victimes ou les témoins lors d'un signalement,
- Ecouter les personnes affectées, recueillir les éléments concrets, puis les accompagner et les orienter de façon appropriée
- Organiser ou mener des enquêtes à la suite d'un signalement
- Apporter des propositions d'organisation pour intégrer des modes de prévention appropriés au sexisme et aux diverses formes de harcèlement sexuel

CONTENU PEDAGOGIQUE

- Définition des termes et éléments constitutifs du sexisme, du harcèlement sexuel et des agressions sexuelles
 - Les facteurs de Risques psychosociaux au travail et en particulier le harcèlement moral, le harcèlement sexuel, les agissements de violence et de sexisme
 - Faire la distinction entre de la séduction et du harcèlement sexuel, voire des violences sexuelles
 - Le cadre légal, le risque juridique et les jurisprudences
- Les modes de détection du sexisme et du harcèlement sexuel au travail
 - La détection et la dénonciation des faits de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes
 - La dénonciation calomnieuse
 - Identifier les conséquences sur la personne victime, les conséquences sur le travail et pour le collectif
- La prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes intégrée dans l'organisation du travail et les comportements
 - Le rôle et les missions des acteurs internes et externes en matière de prévention primaire, secondaire et tertiaire
 - La prévention des risques liés aux agissements sexistes et au harcèlement sexuel : la loi avenir professionnel du 5 sept. 2018
 - La posture et la déontologie du référent HSAS
 - Obligations réglementaires en liens avec la documentation de l'entreprise (RI, affichage, informations documentées et interlocuteurs internes)
 - La communication interne, les éléments de sensibilisation et de formation
- Agir en cas de harcèlement sexuel avéré
 - Accueillir le signalement d'une victime et conduire un entretien d'écoute
 - Collecter et étudier les éléments de preuve et les mesures conservatoires
 - Mesurer les impacts pour la victime et pour le collectif par rapport aux conditions de travail,
 - Enquêtes et plans d'action

A l'issue de la formation

Evaluation : QCM + cas pratique

Consolidation des acquis et suivi de la mise en pratique

Boite à outils : mise à disposition d'un ensemble de fiches techniques et tutoriels

Liste de références complémentaires (vidéos, sites internet, ensemble des outils mis à disposition par FORMACOM

Compléter son PAP-MP (Plan d'amélioration personnel et de mise en pratique)

Partager et échanger avec le groupe et le formateur sur un espace collaboratif dédié : les réussites, les difficultés, les questions, les bonnes idées...

Equipe pédagogique

Formation préparée et animée par un formateur sélectionné pour son expertise et son expérience de la promotion de la santé et du bien-être au travail. Formés et spécialisés dans la mise place de procédures de prévention en matière de santé et sécurité et des risques psycho-sociaux, nos formateurs ont de nombreuses années d'expérience d'animation d'actions de conseil et de formation.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif d'évaluation des apprentissages tout au long du parcours

Le processus d'évaluation s'effectue sur 4 niveaux

Évaluation du degré de satisfaction des participants : (niveau 1)

- Recueil des attentes adressé aux stagiaires en amont de chaque module (le cas échéant : les stagiaires devront co-réaliser ce questionnaire avec leur manager.)
- Une évaluation à chaud à l'issue de chaque session (tour de table et Questionnaire en ligne accessible depuis l'espace numérique

Mesure de la maîtrise des nouveaux savoirs et connaissances acquises en cours de formation (niveau 2)

- Nous utilisons un ensemble d'outils ou de méthode d'évaluation des connaissances : QCM, mises en situation, reformulations, cas pratiques

FORMACOM

1 avenue de l'Angevinière SAINT HERBLAIN 44800 | Numéro SIRET: 33101365600052 | Numéro de déclaration d'activité: 524 401 056 44

Évaluation de la mise en œuvre et de l'utilisation des acquis de la formation au retour du participant dans son quotidien (niveau 3)

- Le PAP-MP est à compléter au fur et à mesure du parcours. Il servira avant, pendant et après la formation

Mesure de l'impact du dispositif en termes d'évolutions des pratiques, d'améliorations observables (niveau 4)

- 3 questionnaires sont mis à disposition à 75 jours après la fin du parcours : Questionnaire stagiaire, (N+1+) et commanditaire

Délais d'accès :

Nous nous engageons à vous répondre sous 48h pour toute demande d'information

Pour les stages INTER : Les dates des sessions de formations sont définies chaque début d'année et sont données à titre informatif dans notre calendrier. Elles peuvent être modifiées, notamment dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant. FORMACOM se réserve le droit d'annuler ou de replanifier la formation concernée dans un délai raisonnable.

Pour les stages INTRA : Nos Conseillers-ères formation vous feront des propositions de dates **le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles du formateur/ de la formatrice** sélectionné-e.

Pour garantir une entrée en formation à la date prévue, il sera nécessaire de nous faire parvenir le devis signé ainsi que **le questionnaire des besoins de formation**.

Il est également nécessaire de prendre en compte les délais de traitement de vos demandes si vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO.

Le stagiaire reçoit sa convocation par e-mail 15 jours avant le début de la formation, puis son lien personnel de connexion à l'espace d'apprentissage numérique « Mon Espace FORMACOM (7 jours avant).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous accueillons tout type de public et sans distinction. Cependant, si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée. Dans ce cas, vous pouvez contacter notre référent handicap, Claude FEILDEL (06.64.04.12.24 c.feildel@formacom.fr) afin que nous puissions préparer votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la prestation de formation ou de de bilan de compétences peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques.

Indicateur Qualité

Taux de satisfaction des apprenants : 9,6/10

mise à jour le : 20/07/2023